

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 juillet 2025

Épidémie de grippe à La Réunion : protégez-vous et vaccinez-vous !

Les vacances de l'hiver austral débutent et La Réunion vient de rentrer en phase épidémique de grippe : 226 patients ont été admis aux urgences pour un motif de syndrome grippal, dont 30 hospitalisations. La vaccination antigrippale reste essentielle, notamment pour les personnes à risque et leur entourage pour limiter l'impact de cette épidémie sur leur santé.

Les personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique, et personnes immunodéprimées sont fortement encouragées à se faire vacciner et bénéficient d'une prise en charge à 100% du vaccin par l'Assurance Maladie. La vaccination est possible chez son médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme. Il est également recommandé à tous les Réunionnais d'adopter les gestes de prévention qui permettent de limiter la propagation du virus.

Ce sont les professionnels de santé qui en parlent le mieux :

« Les personnes immunodéprimées et/ou atteintes de maladies chroniques (hypertension artérielle, diabète, obésité...) font partie des personnes à risque d'infections sévères contre la grippe et la covid-19. Pourtant la couverture vaccinale demeure insuffisante malgré l'existence de vaccins sûrs et efficaces contre ces 2 maladies ».

Docteurs Rodolphe Manaquin, Kévin Diallo, Patrice Poubeau, Marie-Pierre Moiton, praticiens hospitaliers infectiologiques au CHU La Réunion.

Situation épidémiologique

(Données Santé Publique France Réunion au 18/07/2025)

Les indicateurs sanitaires sont en hausse depuis trois semaines consécutives et montrent un dépassement du seuil épidémique :

- Dans les hôpitaux de l'île (du 7 au 13 juillet) : **226 patients** ont été admis aux **urgences pour un motif de syndrome grippal**, dont **30 hospitalisations**.
- Les médecins du réseau sentinelle consacrent 5% de leurs consultations pour prendre en charge des syndromes grippaux (même semaine).
- En milieu hospitalier, le taux de positivité associé aux recherches de virus grippaux est passé de 13% à 22% entre la semaine 27 et la semaine 28.

Le virus majoritaire en circulation est de type A (H3N2).

Aucun décès n'a été recensé à ce jour.

L'importance de se faire vacciner pour les populations à risque

La couverture vaccinale est encore insuffisante à La Réunion en 2024 :

- **46 588 personnes ont été vaccinées contre la grippe**, sur 190 000 personnes éligibles.
- **Une couverture vaccinale de 24,5%** des personnes éligibles très en-dessous de la moyenne nationale (environ 50%).
- Pourtant, le vaccin antigrippal est le meilleur moyen de se prémunir du virus et de protéger les personnes à risque.

Les personnes concernées :

- les personnes de 65 ans et plus
- les personnes atteintes d'une maladie chronique, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois
- les personnes immunodéprimées
- les femmes enceintes, tout au long de leur grossesse
- les personnes en situation d'obésité sévère.

Au-delà, tout adulte peut se faire vacciner.

Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin réduit le risque de complications graves (pneumonie, aggravation d'une maladie chronique déjà existante...).

La vaccination contre la grippe est aussi recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque. Elle limite le risque que le personnel soignant ne transmette ces virus aux patients les plus fragiles.

En France hexagonale, l'épidémie de la grippe saisonnière en 2024-25 a été particulièrement sévère par sa virulence et sa durée, avec un fort impact sur le système de santé :

- près de 3 millions de consultations pour syndrome grippal,
- 29 000 hospitalisations après passage aux urgences,
- 4 925 décès avec mention de la grippe comme affection ayant directement provoqué ou contribué au décès.

Toutes les tranches d'âges de la population ont été touchées.

Un parcours vaccinal simplifié pour les personnes à risque

Prise en charge du vaccin anti grippal

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a été lancée le 12 mai 2025 à La Réunion.

Comme tous les ans, les personnes concernées par les recommandations vaccinales ont reçu un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. Ainsi, environ 212 500 bons ont été envoyés pour cette saison à La Réunion.

Où se faire vacciner ?

Les personnes concernées peuvent s'adresser à :

- leur médecin
- leur infirmier
- leur pharmacien
- leur sage-femme.

Pour se faire vacciner contre la grippe, c'est simple :

Les personnes peuvent retirer gratuitement le vaccin en pharmacie sur présentation du bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix. Dans le cas où une personne éligible n'a pas reçu, ou a égaré, le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, le professionnel de santé peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.

Les personnes non ciblées par les recommandations vaccinales peuvent également se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix, sans prise en charge par l'Assurance Maladie.

Une administration concomitante grippe et covid-19 possible

Les vaccinations contre la grippe et la covid-19 peuvent être réalisées le même jour ou à des moments différents.

Des gestes simples pour limiter les risques de transmission

En plus de la vaccination, d'autres mesures de prévention existent contre la grippe. La première, l'adoption des **gestes barrières pour limiter la transmission du virus** :

- Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer les mains et ne plus faire d'embrassade
- En complément, porter un masque quand vous présentez des symptômes.

Contacts Presse :

- CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 | 0692 02 21 86 - media@cgss.re
- ARS La Réunion : Service Communication – 0692 66 61 20 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr